

Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

19 décembre 2017

Français

Original : anglais

Genève, 4-8 décembre 2017

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Adoption du rapport de la réunion

Rapport de la Réunion des États parties

I. Introduction

1. Le Document final de la huitième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (BWC/CONF.VIII/4) contenait, dans la section traitant des décisions et des recommandations, les décisions suivantes :

« 6. À sa dernière séance plénière, le 25 novembre 2016, la Conférence a décidé que les États parties tiendraient des réunions annuelles. Lors de la première de ces réunions, qui se tiendra à Genève à partir du 4 décembre 2017 pour une durée maximale de cinq jours, les États parties s'efforceront de progresser sur les questions de fond et de procédure avant la Conférence d'examen suivante, afin de s'entendre sur un processus intersessions.

7. Suivant la pratique convenue à la septième Conférence d'examen, la Conférence a décidé que la première réunion annuelle sera présidée par un représentant du Groupe des États membres du Mouvement des pays non alignés et autres États ; la deuxième, par un représentant du Groupe des États d'Europe orientale ; la troisième, par un représentant du Groupe occidental ; et la quatrième, par un représentant du Groupe des États membres du Mouvement des pays non alignés et autres États. À chaque réunion annuelle, le président sera secondé par deux vice-présidents, représentant chacun des deux autres groupes régionaux. »

2. Par sa résolution 72/71, adoptée le 4 décembre 2017 sans avoir été mise aux voix, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de prêter l'assistance voulue aux gouvernements dépositaires de la Convention et de fournir les services nécessaires en vue de l'adoption et de l'application des décisions et recommandations issues des conférences d'examen.

II. Organisation de la Réunion des États parties

3. Conformément à la décision prise à la huitième Conférence d'examen, la Réunion des États parties de 2017 s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 8 décembre 2017, sous la présidence de M. Amandeep Singh Gill, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Inde à la Conférence du désarmement, la vice-présidence étant assurée par M. Michael Biontino, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Allemagne à la Conférence du désarmement, et M. Juraj Podhorský, Ambassadeur de la Slovaquie.



4. À sa première séance, le 4 décembre 2017, la Réunion des États parties a adopté son ordre du jour (BWC/MSP/2017/1) et son programme de travail (BWC/MSP/2017/2) tels que proposés par le Président, qui a attiré l'attention des délégations sur deux documents : le rapport sur les activités en matière d'universalisation élaboré par le Président (BWC/MSP/2017/3) et le rapport de l'Unité d'appui à l'application (BWC/MSP/2017/4).

5. À la même séance, la Réunion des États parties a décidé, comme l'avait suggéré le Président, d'appliquer, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur de la huitième Conférence d'examen (BWC/CONF.VIII/2).

6. M. Daniel Feakes, Chef de l'Unité d'appui à l'application, a fait fonction de Secrétaire de la Réunion des États parties. Il était secondé par M. Hermann Lampalzer, spécialiste des questions politiques à l'Unité d'appui à l'application, et M^{me} Ngoc Phuong van der Blij, spécialiste des questions politiques à l'Unité d'appui à l'application, a assuré des services de secrétariat.

III. Participation à la Réunion des États parties

7. Les 116 États parties à la Convention dont le nom suit ont participé à la réunion des États parties : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

8. En outre, deux États qui avaient signé la Convention mais ne l'avaient pas encore ratifiée – la République arabe syrienne et la République-Unie de Tanzanie – ont participé à la Réunion des États parties sans prendre part à la prise de décisions, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 44 du Règlement intérieur.

9. Deux États – Israël et la Namibie – qui n'étaient ni parties à la Convention ni signataires de celle-ci ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs, en application des dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 44.

10. Des organes de l'ONU, dont le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU ont assisté à la Réunion des États parties en application du paragraphe 3 de l'article 44.

11. Le Centre international de la science et de la technique (CIST), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Union européenne (UE) se sont vu accorder le statut d'observateur, en application du paragraphe 4 de l'article 44.

12. Trente-six organisations non gouvernementales et instituts de recherche ont participé à la Réunion des États parties, en application du paragraphe 5 de l'article 44.

13. La liste exhaustive des participants à la Réunion des États parties est publiée sous la cote BWC/MSP/2017/INF.1.

IV. Travaux de la Réunion des États parties

14. Conformément au programme de travail (BWC/MSP/2017/2), la Réunion des États parties a tenu un débat général au cours duquel les 69 États parties dont le nom suit ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie (au nom de l'Allemagne et de la Géorgie), Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar, Népal, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Philippines (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Venezuela (République bolivarienne du) (au nom du Groupe des États non alignés et autres États parties à la Convention sur les armes biologiques). Neuf organisations ayant le statut d'observateur ont également fait une déclaration : la CARICOM, le CICR, le CIST, INTERPOL, l'OIAC, l'OIE, l'OMS, l'UE et l'UNICRI. À l'issue du débat général, dans le cadre d'une séance informelle, les participants ont entendu une déclaration conjointe approuvée par 19 organisations non gouvernementales et 40 personnes, puis les déclarations individuelles de 12 organisations non gouvernementales et instituts de recherche.

15. Entre le 4 et le 8 décembre 2017, la Réunion des États parties a tenu des séances consacrées à chacun des points de l'ordre du jour. Les formalités d'ouverture (points 1 à 4 de l'ordre du jour) ont été examinées le 4 décembre. Le débat général (point 5 de l'ordre du jour) a eu lieu les 4 et 5 décembre. Les 5, 6, 7 et 8 décembre, plusieurs séances ont porté sur l'examen du point 6 de l'ordre du jour. Le 7 décembre, une séance a été consacrée aux progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention (point 7 de l'ordre du jour) et au rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application (point 8 de l'ordre du jour). Le 6 décembre, la Réunion a examiné les questions financières et entendu un exposé du Directeur du Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Genève (point 9 de l'ordre du jour).

16. Au cours de ses travaux, la Réunion des États parties a pu s'appuyer sur un certain nombre de documents de travail qu'avaient soumis les États parties, ainsi que sur les déclarations, exposés ou communications que les États parties, des organisations internationales et l'Unité d'appui à l'application avaient faits et dont le texte a été distribué pendant la Réunion.

17. La Réunion des États parties s'est penchée sur les progrès réalisés sur la voie de l'adhésion universelle à la Convention et a examiné le rapport du Président sur les activités de promotion de l'universalisation (BWC/MSP/2017/3), ainsi que les rapports des États parties sur leurs activités visant à promouvoir l'universalisation¹. Elle s'est félicitée que le Samoa ait adhéré à la Convention, ce qui portait à 179 le nombre des États parties à la Convention. Les États parties ont réaffirmé l'importance particulière de l'universalité de la Convention. À cet égard, ils ont appelé instamment les États signataires à ratifier la Convention sans tarder, et les États qui ne l'avaient pas encore signée à y adhérer sans délai. Dans ce contexte, la Réunion a pris note des rapports des États parties et a appelé tous les États parties à continuer de promouvoir l'universalisation, et à appuyer les activités en faveur de l'universalisation menées par le Président avec le soutien de l'Unité d'appui à l'application, conformément à la décision prise par la septième Conférence d'examen.

¹ Une délégation a exprimé des réserves au sujet du regroupement géographique opéré dans le tableau 1 de la section III du rapport et a souligné qu'il fallait employer les critères traditionnellement utilisés par l'ONU en la matière.

18. La Réunion des États parties a examiné le rapport de l'Unité d'appui à l'application (BWC/MSP/2017/4). Elle a pris note du rapport et s'est déclarée satisfaite des travaux conduits par l'Unité. Elle a appelé les États parties à continuer d'agir en étroite collaboration avec l'Unité d'appui à l'application pour l'aider à s'acquitter de son mandat, conformément à la décision prise par la huitième Conférence d'examen.

V. Programme intersessions pour la période 2018-2020

19. La Réunion des États parties de 2017 a examiné les questions de fond et de procédure à traiter avant la neuvième Conférence d'examen en vue de convenir d'un processus intersessions. Un consensus a été trouvé sur les points suivants :

a) L'utilité des programmes intersessions précédents de 2003 à 2015 a été réaffirmée, et les modalités en place, à savoir la tenue de réunions annuelles des États parties précédées de réunions annuelles d'experts, ont été maintenues ;

b) Le programme intersessions a pour but de débattre des questions qu'il a été décidé d'y inscrire, en vue de contribuer à l'adoption de vues communes et à l'adoption de mesures effectives à leur sujet ;

c) Consciente de la nécessité de mesurer ses ambitions d'amélioration du programme intersessions compte tenu des contraintes – en termes de moyens financiers et de ressources humaines – auxquelles les États parties se heurtent, la Conférence a décidé d'allouer chaque année 12 journées au programme intersessions pour les années 2018 à 2020. Les travaux de cette période auront pour objectif de renforcer l'application de toutes les dispositions de la Convention de façon à mieux faire face aux enjeux actuels. Les réunions d'experts s'étaleront sur huit journées consécutives et se tiendront au moins trois mois avant les Réunions annuelles des États parties qui dureront chacune quatre jours. Il sera fait le meilleur usage du programme de parrainage financé par des contributions volontaires afin de faciliter la participation des États parties en développement aux séances du programme intersessions ;

d) Les séances de la Réunion des États parties seront présidées par un représentant du Groupe des États d'Europe orientale en 2018, un représentant du Groupe occidental en 2019 et un représentant du Groupe des pays non alignés et autres États en 2020. À chaque réunion annuelle, le président sera secondé par deux vice-présidents, représentant chacun l'un des deux autres groupes régionaux. Outre les rapports des réunions d'experts, les Réunions des États parties examineront le rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application et le rapport sur les activités en matière d'universalisation. Les réunions d'experts seront présidées en 2018 par le Mouvement des pays non alignés (première et deuxième réunions) et le Groupe occidental (troisième et quatrième réunions), en 2019 par le Groupe des États d'Europe orientale (première et deuxième réunions) et le Mouvement des pays non-alignés (troisième et quatrième réunions), et en 2020 par le Groupe occidental (première et deuxième réunions) et le Groupe des États d'Europe orientale (troisième et quatrième réunions) ; la cinquième réunion sera dirigée par le groupe régional assurant la présidence de la Réunion des États parties ;

	<i>Réunion des États parties</i>	<i>1^{ère} réunion d'experts</i>	<i>2^e réunion d'experts</i>	<i>3^e réunion d'experts</i>	<i>4^e réunion d'experts</i>	<i>5^e réunion d'experts</i>
2018	Groupe des États d'Europe orientale	Mouvement des pays non alignés	Mouvement des pays non alignés	Groupe occidental	Groupe occidental	Groupe des États d'Europe orientale
2019	Groupe occidental	Groupe des États d'Europe orientale	Groupe des États d'Europe orientale	Mouvement des pays non alignés	Mouvement des pays non alignés	Groupe occidental
2020	Mouvement des pays non alignés	Groupe occidental	Groupe occidental	Groupe des États d'Europe orientale	Groupe des États d'Europe orientale	Mouvement des pays non alignés

Toutes les réunions seront régies *mutatis mutandis* par le Règlement intérieur de la huitième Conférence d'examen.

e) Les réunions d'experts seront ouvertes à tous et les sujets suivants seront examinés :

Première réunion d'experts (2 jours) : Coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X

- Examen des rapports des États parties sur l'application intégrale de toutes les dispositions de l'article X ;
- Examen du rapport de l'Unité d'appui à l'application sur le fonctionnement de la base de données sur l'assistance et la coopération mise en place par la septième Conférence d'examen et maintenue en place par la huitième Conférence d'examen, et réflexion quant à la poursuite de sa mise en œuvre, y compris au moyen de mesures visant à en améliorer le fonctionnement, notamment à la lumière du rapport BWC/MSP/2017/4 ;
- Recensement des difficultés et obstacles rencontrés dans le plein développement de la coopération, de l'assistance et des échanges internationaux en vue de l'application des sciences et des techniques biologiques, y compris les équipements et les matières, à des fins pacifiques, et moyens envisagés pour les surmonter ;
- Élaboration de directives et de procédures pour mobiliser des ressources, y compris des contributions financières versées à titre volontaire pour remédier aux lacunes et répondre aux besoins ;
- Mise en œuvre de programmes d'éducation, de formation, d'échanges et de jumelage et d'autres moyens de développer les ressources humaines dans le domaine des sciences et techniques biologiques au service de la mise en œuvre de la Convention, en particulier dans les pays en développement ;
- Renforcement, par la coopération internationale, des capacités en matière de sécurité et de sûreté biologiques aux fins de la détection des épidémies de maladies infectieuses ou des attaques biologiques, de l'établissement de rapports y relatifs et de la lutte contre ces épidémies ou attaques, s'agissant notamment de préparation et d'intervention, et de la gestion et de l'atténuation des crises ;
- Collaboration avec les organisations et les réseaux internationaux de lutte contre les maladies infectieuses à tous les niveaux, et coopération régionale et sous-régionale pour promouvoir l'application de tous les articles de la Convention.

Deuxième réunion d'experts (2 jours) : Examen des évolutions survenues dans le domaine de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention

- Examen des avancées scientifiques et technologiques intéressant la Convention, notamment en ce qui concerne le renforcement de l'application de tous les articles de la Convention ainsi que le recensement des avantages et des risques potentiels de ces avancées, en accordant une attention particulière à leurs incidences positives ;
- Évaluation et gestion des risques biologiques ;
- Élaboration d'un modèle de code de conduite volontaire à l'intention des biologistes et de tout le personnel concerné, et éducation à la sûreté biologique, sur la base des travaux déjà effectués sur cette question dans le cadre de la Convention et en tenant compte du contexte national ;
- Examen de la question spécifique de l'édition génomique en tenant compte le cas échéant des questions recensées précédemment ;
- Examen de toute autre avancée scientifique ou technologique présentant un intérêt pour la Convention ou intéressant les activités d'organisations multilatérales telles que l'OMS, l'OIE, la FAO, le secrétariat de la CIPV et l'OIAC.

Troisième réunion d'experts (1 jour) : Renforcement de l'application nationale

- Mesures relatives à l'article IV de la Convention ;
- Déclarations au titre des mesures de confiance sur les plans quantitatif et qualitatif ;
- Différents moyens de promouvoir la transparence et l'adoption de mesures de confiance dans le cadre de la Convention ;
- Contribution de la coopération et de l'assistance internationales au titre de l'article X au renforcement de la mise en œuvre de la Convention ;
- Questions liées à l'article III, y compris les mesures efficaces de contrôle des exportations, en pleine conformité avec tous les articles de la Convention, notamment l'article X.

Quatrième réunion d'experts (2 jours) : Assistance, intervention et préparation

- Difficultés concrètes que pose la mise en œuvre de l'article VII, et solutions possibles ;
- Ensemble de lignes directrices et de matrices pour aider, au besoin, un État partie à soumettre une demande d'assistance au titre de l'article VII ;
- Procédures, y compris la création et l'utilisation de la base de données sur l'assistance, en vue d'améliorer la rapidité et l'efficacité de la réponse apportée sans conditions préalables à une demande d'assistance soumise par un État partie au titre de l'article VII, et coordination et coopération entre les États parties et avec les organisations internationales et régionales compétentes telles que l'OMS, l'OIE et la FAO, selon que de besoin ;
- Examen de la manière dont le concept d'unités biomédicales mobiles pourrait contribuer à une assistance, une intervention et une préparation efficaces en vue de renforcer l'application de la Convention ;
- Exploration des approches par lesquelles les États parties, individuellement ou collectivement, pourraient contribuer au renforcement des capacités internationales d'intervention en cas de flambées épidémiques de maladies infectieuses, qu'elles soient d'origine naturelle ou intentionnelle ;
- Exploration des moyens de se préparer, de réagir et de fournir une assistance en cas d'utilisation potentiellement hostile d'agents biologiques et de toxines contre l'agriculture, le bétail et le milieu naturel.

Cinquième réunion d'experts (1 jour) : Renforcement institutionnel de la Convention

- Examen de l'ensemble des approches et options envisageables pour renforcer encore la Convention et améliorer son fonctionnement par d'éventuelles nouvelles mesures juridiques ou autres prises dans le cadre de la Convention.

f) Chaque réunion d'experts établira, pour examen par la Réunion annuelle des États parties, un rapport factuel rendant compte de ses débats, ainsi que de ses éventuelles conclusions. Toutes les réunions, tant celles d'experts que celles des États parties, adopteront toute conclusion ou entérineront tout résultat par consensus. La Réunion des États parties sera chargée de gérer le programme intersessions, et notamment de prendre par consensus les mesures budgétaires et financières nécessaires à la bonne exécution de ce programme. La neuvième Conférence d'examen examinera les travaux des Réunions des États parties et des réunions d'experts ainsi que les documents qui en seront issus, et décidera par consensus de toute contribution résultant du programme intersessions et de toute suite à donner.

VI. Questions financières

20. La Réunion a étudié les questions financières au titre du point 9 de l'ordre du jour. Prenant note avec préoccupation de la situation financière de la Convention, qui découle notamment de problèmes structurels liés aux arrangements de financement en vigueur et

des arriérés de contributions, la Réunion a prié le Président de la Réunion des États parties de 2018 d'élaborer, en consultation avec l'Office des Nations Unies à Genève, le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, l'Unité d'appui à l'application et les États parties, une note d'information sur les mesures à prendre pour assurer la prévisibilité et la viabilité financières des réunions convenues par les États parties ainsi que de l'Unité d'appui à l'application. Les États parties examineront ce document en 2018.

21. L'Unité d'appui à l'application a soumis des évaluations prévisionnelles des dépenses liées au programme intersessions pour les années 2018 à 2020 sous la forme de deux scénarios présentant un allongement de la durée du programme de respectivement cinq et dix jours par rapport à la durée et aux coûts qui avaient été approuvés par la huitième Conférence d'examen (voir le document BWC/CONF.VIII/5). Au vu du programme intersessions arrêté au paragraphe 19, la Réunion des États parties a convenu que ces estimations de dépenses devaient être ajustées et communiquées dès que possible aux États parties dans le document BWC/MSP/2017/5.

VII. Documentation

22. Une liste des documents officiels de la Réunion des États parties, y compris les documents de travail présentés par les États parties, est annexée au présent rapport. Tous les documents figurant sur cette liste sont disponibles sur le site Web de la Convention, à l'adresse <http://www.unog.ch/bwc>, et peuvent être consultés au moyen du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, à l'adresse <http://documents.un.org>.

VIII. Conclusion de la Réunion des États parties

23. À sa séance de clôture, le 8 décembre 2017, la Réunion des États parties a adopté par consensus son rapport, publié sous la cote BWC/MSP/2017/CRP.2, tel que modifié oralement. Le texte définitif du rapport est publié sous la cote BWC/MSP/2017/6.

Annexe

Liste des documents de la Réunion des États parties

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
BWC/MSP/2017/1	Ordre du jour provisoire
BWC/MSP/2017/2	Programme de travail provisoire
BWC/MSP/2017/3	Rapport sur les activités en matière d'universalisation – Document soumis par le Président
BWC/MSP/2017/3/Add.1 (anglais seulement)	2017 Report on Universalization Activities – Submitted by the Chairman – Addendum
BWC/MSP/2017/4	Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application – Document soumis par l'Unité d'appui à l'application
BWC/MSP/2017/5	Coûts estimatifs des réunions devant se tenir de 2018 à 2020
BWC/MSP/2017/6	Rapport de la Réunion des États parties
BWC/MSP/2017/MISC.1 (anglais, espagnol et français seulement)	Liste provisoire des participants
BWC/MSP/2017/INF.1 (anglais, espagnol et français seulement)	Liste des participants
BWC/MSP/2017/CRP.1 (anglais seulement)	Aide-memoire
BWC/MSP/2017/CRP.2 (anglais seulement)	Report of the Meeting of States Parties
BWC/MSP/2017/WP.1 (anglais seulement)	Peer Review Exercise on the National Implementation of the Biological Weapons Convention – Submitted by Morocco
BWC/MSP/2017/WP.2 (anglais seulement)	Need to establish a BWC science and technology review process – Submitted by Switzerland
BWC/MSP/2017/WP.3 (anglais seulement)	Strengthening the Biological and Toxin Weapons Convention through a reinforced intersessional work programme – Submitted by the members of the Global Partnership Against the Spread of Weapons and Materials of Mass Destruction : Australia, Belgium, Canada, Chile, Czech Republic, Denmark, Finland, France, Georgia, Germany, Hungary, Ireland, Italy, Japan, Jordan, Kazakhstan, Republic of Korea, Mexico, Netherlands, New Zealand, Norway, Philippines, Poland, Portugal, Spain, Sweden, Switzerland, Ukraine, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and the European Union
BWC/MSP/2017/WP.4 (anglais seulement)	Peer Review in the BWC Context – Submitted by Germany
BWC/MSP/2017/WP.5 (anglais seulement)	Efforts of the Kyrgyz Republic in implementation of the Biological Weapons Convention – Submitted by Kyrgyz Republic

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
BWC/MSP/2017/WP.6 (anglais seulement)	Confidence building measure G - Declaration of vaccine production facilities : potential for missed reporting of relevant facilities – Submitted by Netherlands, Switzerland and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
BWC/MSP/2017/WP.7 (anglais seulement)	Report on implementation of Article X of the Biological and Toxin Weapons Convention – Submitted by the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
BWC/MSP/2017/WP.8 (anglais seulement)	Intersessional Programme – Submitted by Cuba
BWC/MSP/2017/WP.9 (anglais seulement)	The mantra of confidence building : proposal for the 2018-2020 Intersessional Process – Submitted by Germany, co-sponsored by Japan and the United States of America
BWC/MSP/2017/WP.10 (anglais seulement)	Elements of a possible intersessional process – Submitted by the Russian Federation, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and United States of America
BWC/MSP/2017/WP.11 (anglais seulement)	Biopreparedness field training exercises : National and international capacity-building – Submitted by Portugal
BWC/MSP/2017/WP.12 (anglais seulement)	International mechanism for international cooperation and compliance with Article X – Submitted by the Bolivarian Republic of Venezuela on behalf of the Group of the Non-Aligned Movement and Other States
BWC/MSP/2017/WP.13 (espagnol seulement) (traduction anglaise non officielle jointe)	Visitas Voluntarias : un Instrumento para una Mejor Cooperación en el Marco de la CABT – Presentado por Chile, Ecuador, El Salvador, España, Guatemala, México, República Dominicana, Panamá, Paraguay y Perú
BWC/MSP/2017/WP.13/Corr.1 (espagnol seulement)	Visitas Voluntarias : un Instrumento para una Mejor Cooperación en el Marco de la CABT – Presentado por Chile, Ecuador, El Salvador, España, Guatemala, México, República Dominicana, Panamá, Paraguay y Perú
BWC/MSP/2017/WP.14 (anglais seulement)	Step-by-Step Approach to CBM Participation – Submitted by Australia, Canada, Germany, Japan, Malaysia, Republic of Korea and Switzerland
BWC/MSP/2017/WP.15 (anglais seulement)	Strengthening cooperation with international organizations - Submitted by Australia, Japan, the Netherlands and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
BWC/MSP/2017/WP.16 (français seulement) (traduction anglaise non officielle jointe)	Analyse des risques et menaces biologiques – Soumis par la France
BWC/MSP/2017/WP.17 (anglais seulement)	International Activities of Global Partnership Member Countries related to Article X of the Biological and Toxin Weapons Convention – Submitted by : Canada, Denmark, European Union, Finland, Germany, Italy, Japan, Netherlands, Spain, Sweden, United Kingdom, and United States of America
BWC/MSP/2017/WP.18 (anglais seulement)	The European Union's continued support for strengthening the Biological and Toxin Weapons Convention – Submitted by the European Union

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
BWC/MSP/2017/WP.19 (anglais seulement)	Implementation of Articles IV and X of the Biological Weapons Convention – Submitted by the Republic of Korea
BWC/MSP/2017/WP.20 (anglais seulement)	Responding To Deliberate Biological Release : The Requirements For Effective, Coordinated International Action – Submitted by Canada, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the United States of America
BWC/MSP/2017/WP.21 (anglais seulement)	Intersessional Programme – Submitted by the Bolivarian Republic of Venezuela on behalf of the Group of the Non-Aligned Movement and Other States
BWC/MSP/2017/WP.22 (anglais seulement)	Awareness-raising, education and outreach : recent developments – Submitted by Ukraine, Japan and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
BWC/MSP/2017/WP.23 (espagnol seulement) (traduction anglaise non officielle jointe)	Dificultades y obstáculos que enfrenta Cuba para la plena aplicación del Artículo X de la Convención sobre Armas Biológicas – Presentado por Cuba
BWC/MSP/2017/WP.24 (anglais seulement)	Report on BWC relevant developments by International Experts – Submitted by Malaysia and the United States of America
